



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la SEMOIS-CHIERS

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg
INJEU Intercommunale Namuroise Services Publics

PASH DRESSE PAR : La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,
Namur, le 24 DEC. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN **Elio Di Rupo**

Feuille n° 16/43 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia) : habitât ou équip. communautaire, aménagement diffuse, loisir, activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) : habitât ou équip. communautaire, aménagement diffuse, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) : habitât ou équip. communautaire, aménagement diffuse, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (IIB) : habitât ou équip. communautaire, aménagement diffuse, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III) : habitât ou équip. communautaire, aménagement diffuse, loisir, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (*) : PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant, adjudgé ou en construction, à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression, Collecteur gravitaire, Egout sous pression, Egout gravitaire

Cas particuliers

A diagnostiquer - A rénover, Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées, Canalisations spécifiques en assainissement autonome, Canalisations d'eau claire existante, Canalisations d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique existante, adjudgée ou en construction, à réaliser, Station à statut particulier, privée, à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Démersement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant, adjudgé ou en construction, à réaliser

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4900 VERVIERS - Tél : 087 324 400
http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE (Mise à jour : 17/06/2005)

Eaux souterraines

Captage public, Zones de protection de captage arrêtées, Prévention rapprochée (IIa), Prévention éloignée (IIB), Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/09/2002)

Navigable, 1er catégorie, 2ème catégorie, 3ème catégorie, non classé, Cours voûté

Zone de baignade (Mise à jour : 14/05/2004)

Point ou zone de baignade, Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Nature 2000

Limite naturelle :

Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 28/11/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont établies sur la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'engagent en leur responsabilité de la DGATLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN pour extraire des informations conduit aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/07/2005)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 0394

Origine des données cartographiques : MSH-DGRNE - MSH-DGATLP - IGN
Traitement des données : OEA et SPGE

